

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du **27 mars 2026** à 20h00 selon convocation en date du 23 mars 2026

Président : M MANZAGOL Jean.

Présents : M MANZAGOL - Mme MINARD - M TRONCHE - Mme BARRAUD - M VERNIENGEAL - Mme CHINAL - M FAVRE - Mme PINSON - M VALADE - Mme OULD SAÏD - M BOUILHAC - Mme DUBOIS - Mrs BIVERT - HUMANN

Absents excusés : Mme VIGNAL (a donné procuration à M BIVERT)

Secrétaires de séance : Mme Ghislaine DUBOIS, M. Rémi VALADE

Délibération N°2026-017 : Fixation du nombre de postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;


Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, lequel propose la création de 4 postes d'adjoints,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la création de 4 postes d'Adjoints au Maire.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le 30/03/2026
ID : 019-211911300-20260327-DCM2026017-DE



Membres	15
Présents	14
Représentés	1
Votants	15
Pour	13
Contre	0
Abstention	2

Certifié conforme par Jean MANZAGOL, Maire de LIGINIAC, le 27 mars 2026.
Au registre sont les signatures

